

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

28 Mai 2018

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le lundi 28 mai 2018 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjoint
- Madame Michelle GEMINEL HENRION, deuxième Adjointe
- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjointe
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- **Monsieur Jean-Paul BRIAT**
- **Monsieur Frédéric DOMMANGE**
- Monsieur Laurent KIPS
- **Madame Simone LANHER**
- Madame **Bernadette LANDRIN**
- **Monsieur Francis LHUILLIER**
- Monsieur Christian PARENTIN
- Madame Régine VIGNALI

Etaient excusés :

- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint qui donne pouvoir à M. Jean-Paul BRIAT
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy
- Madame Dorothee ALEXANDRE qui donne pouvoir à Mme Michelle GEMINEL HENRION
- Madame Céline AUROUX
- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Madame Zoulikha SAHRAOUI

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2018
2. Tarification municipale : modification
3. Travaux de création d'un restaurant scolaire : acceptation de reversement de fonds par la SODEVAM
4. Travaux de création de l'équipement sportif du stade Jean-Emile ROUSSEL : acceptation de reversement de fonds par la SODEVAM
5. Travaux de l'espace public : l'aire multisport du stade Jean-Emile ROUSSEL : acceptation de reversement de fonds par la SODEVAM
6. Budget communal : travaux d'aménagement de la maison des services au public (à la maison des associations) : modification du plan de financement
7. Budget communal général 2018 : vote des subventions aux associations 2018
8. Ressources humaines : demande de temps partiel
9. Aménagement du territoire : déploiement de la fibre optique
10. Questions diverses.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 : M. DOMMANGE fait savoir qu'il était présent à ce conseil et son nom est rajouté à la liste des membres présents. A part ce point, aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Tarification municipale : modification

La commune de Montmédy, au travers de son domaine, propose divers services dont le prix d'usage n'a pas changé depuis le 1^{er} janvier 2014. Les commissions Citadelle et affaires générales proposent une augmentation de ces tarifs d'environ 4% avec un arrondi à 10 cents. Le Maire fait lecture des tarifs proposés qui sont admis à la majorité sauf les tarifs concernant les scolaires qui restent gratuits pour les enfants relevant des écoles du Pays de Montmédy et quelques autres qui figurent en annexe.

Point n°3 : Travaux de la restauration scolaire : acceptation de reversement de fonds par la SODEVAM

Lors de la réalisation du restaurant scolaire réceptionné en janvier 2015, la commune de Montmédy a délégué la consultation, le suivi et l'exécution des travaux à la SODEVAM. Celle-ci a dû recourir à des appels de fonds versés par la commune de Montmédy. A la clôture de l'opération évaluée pour un coût de 710 245,97 € TTC, la SODEVAM propose de reverser à la commune un trop perçu de 59 301,31 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce reversement.

Point n°4 : Travaux de création de l'équipement sportif du stade JE Roussel : acceptation de reversement de fonds par la SODEVAM

Lors de la réalisation de l'équipement sportif du stade JE Roussel, réceptionné en octobre 2015, la commune de Montmédy a délégué la consultation, le suivi et l'exécution des travaux à la SODEVAM. Celle-ci a dû recourir à des appels de fonds versés par la commune de Montmédy. A la clôture de l'opération évaluée pour un coût de 1 201 587,28 € TTC, la SODEVAM propose de reverser à la commune un trop perçu de 9 270.35 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce reversement.

Point n°5 : Travaux de création de l'aire multisport du stade JE Roussel : acceptation de reversement de fonds par la SODEVAM

Lors de la réalisation de l'aire multisport du stade JE Roussel réceptionné en mars 2014, la commune de Montmédy a délégué la consultation, le suivi et l'exécution des travaux à la SODEVAM. Celle-ci a dû recourir à des appels de fonds versés par la commune de Montmédy. A la clôture de l'opération évaluée pour un coût de 537 948.86 € TTC, la SODEVAM propose de reverser à la commune un trop perçu de 8 387.57 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce reversement.

Point n°6 : Budget communal : travaux d'aménagement de la maison des services au public (à la maison des associations) : modification du plan de financement

La commune de Montmédy a demandé une subvention pour l'aménagement de la Maison de Services au Public à la Maison des Associations gérée par le Centre Social et Culturel du Pays de Montmédy. Après examen de la demande par les services de la préfecture, il convient de diminuer le montant de la Maitrise d'œuvre qui ne peut dépasser 15% du montant total des travaux, afin de rendre conforme la demande su subvention. Le montant des travaux étant de 113 235 € HT, la maitrise d'œuvre ne peut être de 15 000€.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier le plan de financement initialement prévu.

Point n°7 : Budget communal général 2018 : vote des subventions aux associations 2018

Dans le cadre du budget général 2018, il convient de procéder à l'attribution des subventions aux associations ayant fait et produit une demande auprès de la commune. La commission vie sportive et associative s'est réuni et a fait des propositions de dotation lues par le Maire et adoptées avec une abstention (voir tableau en annexe).

Point n°8 : Ressources humaines : demande de temps partiel

Les agents de la fonction territoriale à temps complet peuvent demander à bénéficier d'une mise à temps partiel de droit ou pour convenance personnelle. Après avoir pris connaissance des modalités et des conditions d'application de cette possibilité pour convenance personnelle, et à la demande du centre de Gestion, le Conseil Municipal fixe un cadre à cette application.

Point n°9: Aménagement du territoire : déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le Pays de Montmédy, la Société LOSANGE, chargée par le département de la Meuse et la Région Grand Est de ces travaux, propose d'implanter sur le terrain de la commune de Montmédy un nœud de réseau fibre optique, à l'angle de la Rue de la Chevée et de la Rue Suzanne SALANIE. La société LOSANGE propose la signature d'une

convention donnant lieu au paiement d'une indemnité annuelle de 240 € étant précisé que la commune reste propriétaire du terrain supportant cet équipement publique.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil Municipal accepte cette convention octroyant cet emplacement pour 34 ans, jusqu'au 26 juillet 2052, et charge le Maire de la signer.

Point n°10: Questions diverses.

✓ La borne électrique à proximité de la Mairie est opérationnelle depuis le 28 mai, mais il est interdit d'y accoler un outil d'encaissement. Une commission municipale devra réfléchir aux modalités de son utilisation. Durant les 3 prochaines années la FUCLEM assurera la maintenance de la borne, mais c'est à la commune de fournir l'énergie.

✓ L'association « Bien Vivre à Fresnois » demande la permission d'installer à sa charge des sanitaires dans le local communal de Fresnois.

✓ La commune a reçu une lettre anonyme dénonçant des malversations de certains habitants de la Ville Haute concernant les poubelles.

✓ Le Maire fait lecture d'une lettre de Mme DETHORRE qui, au nom de sa famille, fait la requête qu'une rue ou un bâtiment publique porte le nom de M. Gilbert PARENTIN, qui a été Maire de Montmédy durant de longues années.

✓ Le Maire informe le conseil Municipal qu'il représentera la commune lors d'une réception à l'Élysée le 31 mai à 17h00 (ceci dans le cadre d'un loto organisé par la Française des Jeux en faveur du patrimoine).

Vu, le Maire

Yves LECRIQUE

MONTMEDY, le 8 juillet 2018.

Le Secrétaire de Séance

Laurent KIPS